

ACCÉLÉRATION DE LA MISE À 2 X 2 VOIES DE LA RCEA DANS L'ALLIER

LES CONCLUSIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

DU 20 DÉCEMBRE 2013

Suite à la décision gouvernementale de réaliser l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA dans l'Allier par voie de concession, **les services de l'Etat ont réactivé la concertation sur ce projet** avec les élus et représentants des collectivités territoriales concernées mais aussi les acteurs du monde économique, du milieu syndical et associatif.

Après la tenue du premier comité de pilotage, le 24 septembre dernier, deux réunions d'ateliers techniques ont été organisées le 16 octobre et le 20 novembre 2013. Ces dernières ont permis d'échanger autour des différentes options envisagées pour l'aménagement des échangeurs de Montmarault, Toulon-sur-Allier, Montbeugny mais aussi pour le franchissement du Val d'Allier et de présenter le système de péages et le schéma des aires prévus sur la RCEA concédée. Ces travaux sont nécessaires pour arrêter les choix d'aménagement et constituer le dossier de déclaration d'utilité publique.

Présidé par Michel Fuzeau, préfet de région Auvergne, le second comité de pilotage départemental RCEA a eu lieu ce vendredi 20 décembre à la préfecture de l'Allier. Lors de celui-ci, la DREAL Auvergne, maître d'ouvrage du projet, a présenté **le résultat des travaux des ateliers et les options préférentielles retenues pour chacun des sujets traités.**

- La mise en concession de la RCEA nécessite d'assurer une continuité autoroutière sur son tracé et notamment dans le Val d'Allier, section qui connaît le trafic le plus important. Cela nécessite de doubler le pont existant mais également de l'allonger pour favoriser la mobilité de la rivière. La mise hors d'eau de la RCEA (rehaussement de la chaussée) est également prévue alors que la chaussée actuelle est submersible sur plus d'un kilomètre en cas de crue trentennale.
- L'aménagement de l'échangeur RN7/RCEA sera pris en compte dans l'appel à concession,
- L'aménagement de l'échangeur de Montmarault pourrait être réalisé dans le cadre de la concession A71.

Ce comité de pilotage avait donc pour objectif de déterminer, à partir de ces travaux, les priorités à retenir tout en veillant à maintenir à un niveau raisonnable un éventuel apport de l'État au futur concessionnaire.

➤ **Quelles sont les prochaines étapes pour la mise à 2 x 2 voies ?**

La DREAL Auvergne réalise actuellement plusieurs études techniques afin de préparer l'enquête publique prévue pour fin 2014/début 2015. Elles permettent de constituer le Dossier de Déclaration d'Utilité Publique, les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de préciser les mesures de préservation ou de protection des milieux naturels, des milieux aquatiques mais aussi des paysages. Ces documents constituent tous des préalables indispensables à la bonne mise en œuvre du projet de mise à 2 x 2 voies.

Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- Fin 2014 / début 2015 : lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
- 1^{er} semestre 2016 : obtention du décret déclarant d'utilité publique l'opération
- 2017 : signature du contrat de concession
- 2018 – 2020 : réalisation des travaux sous circulation
- 2020 : mise en service de l'axe concédé

Conformément aux modalités d'information et de concertation proposées suite au débat public et dans la continuité du dialogue engagé, **le maître d'ouvrage s'est engagé à informer de manière régulière les acteurs du territoire de l'état d'avancement du projet jusqu'à la déclaration d'utilité publique.** Le public pourra ainsi retrouver sur le site de la DREAL Auvergne www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr et via la lettre d'information électronique, toutes les informations et actualités de la mise à 2x2 voies de la RCEA dans l'Allier.

Le comité de pilotage sera réuni au printemps 2014. Il permettra la présentation de l'avancée des études et du projet de mise à 2 x 2 voies de la RCEA aux acteurs du territoire.

Des rencontres avec le public seront également organisées à la fin du premier semestre 2014.

**Pour vous informer, connectez-vous sur le site de la DREAL Auvergne,
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr**